

Justices transitionnelles

- participation au cours 20% de la note

Je ne fais pas d'examen final.

Infos pratiques

- > ECTS : 2,5
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Paris Nanterre / Paris 8

Présentation

Ce cours cherche à initier les étudiant.e.s aux différents modèles de justice transitionnelle mis en place après un conflit violent. On se demandera comment assurer la meilleure transition possible vers un Etat de droit : lois d'amnistie, commissions vérité et réconciliation, tribunaux populaires ou poursuites pénales ?

Six études de cas seront présentées en croisant les sources variées : le procès Nuremberg, le tribunal Russell, le tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la Cour pénale internationale (CPI), les modèles de justice alternatifs comme les tribunaux gacaca au Rwanda, les commissions vérité et réconciliation en Afrique du Sud et en Amérique latine.

Le cours vise à sensibiliser les étudiant.e.s. aux débats anthropologiques et historiques, à la diversité des objets et des terrains, et à encourager les points de vue critiques. Les étudiant.e.s sont invité.e.s à travailler à partir de textes théoriques et empiriques qui seront discutés lors des séances hebdomadaires.

Évaluation

Il y aura trois notes dans mon cours "Justices transitionnelles" (M1):

- exposé oral 40% de la note
- travail écrit 40% de la note